



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 4 mai 2023

Membres du comité syndical				Délibération n° 2327
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Création de poste n°389 – Référent pour les usages pédagogiques du numériques à temps complets (50%)
9	4	3	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Subai
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Constant
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Madame Lagarde
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 9 mai 2023

Délibération n°2327– Création du poste n° 389 Référent pour les usages pédagogiques du numérique à temps non complet (50 %)

Mesdames, Messieurs,

Suite au vote du CST du 21/03/2023 du rapport relatif à la nouvelle organisation de l'enseignement de la Musique de Chambre et déploiement des arts numériques à l'ENM, il est proposé aux membres du comité syndical de créer le poste de référent pour les usages pédagogiques du numérique à temps non complet (50%), grade d'assistant de conservation du patrimoine ou rédacteur, à compter du 01/10/2023.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget.

Il est proposé aux membres du comité syndical de voter la création de ce poste.

Annexe : fiche de poste

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent le Président à signer la création de poste référent pour les usages pédagogiques du numérique à temps complet (50%), grade d'assistant de conservation du patrimoine ou rédacteur à compter du 1^{er} octobre 2023.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

**ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE OU
REDACTEUR – REFERENT POUR LES USAGES PEDAGOGIQUES DU
NUMERIQUE – TEMPS NON COMPLET – 50%
NUMERO DU POSTE 389**

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE

CTP DU 28/02/2023

LE 03/02/2022

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ENM

ENM

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Coordonne et anime le projet pédagogique numérique de l'établissement

ACTIVITÉS

Développer et faciliter l'usage pédagogique du numérique par les enseignants dans leur activité d'enseignement :

- Co-animer à partir de son expertise numérique des séquences pédagogiques en collaboration avec des enseignants
- Accompagner les enseignants dans les usages du numérique au service des apprentissages
- Être en veille sur les usages pédagogiques du numérique
- Diffuser l'information sur le numérique auprès des équipes
- Contribuer à la formation des enseignants
- Favoriser l'émergence de projets pédagogiques intégrant le numérique et aider à leur élaboration
- Créer des contenus (tutoriels, contenu multimédias...) pour accompagner les usages

Faciliter l'usage pédagogique du numérique par les usagers

- Accompagner les usagers dans les usages du numérique développés par les enseignants
- Piloter et mettre en œuvre une charte d'accessibilité du numérique
- Participer à l'élaboration et mettre en œuvre une charte d'usages de l'Espace Numérique de Travail et des outils mis en place à l'ENM

Coordonner et conseiller :

- Recueillir l'expression des besoins et des freins en matière d'usages du numérique au sein de l'établissement
- Aider à l'élaboration du volet numérique du projet d'établissement (diagnostic, plan d'actions...)
- Apporter son expertise sur les actions et formations à déployer

- Aider à la coordination des projets pédagogiques numérique
- Contribuer au développement de l'espace numérique de travail
- Être l'interface de dialogue entre l'établissement, le prestataire informatique et les services de la métropole pour le développement des usages pédagogiques numériques en fonction des besoins exprimés par l'équipe

Activité 2

Activité 3

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances des environnements numériques (ENT, web, blog...)
 - Connaissances artistiques (culture musicale, chorégraphique et théâtrale)
 - Connaissance sur les usages des dispositifs pédagogiques numériques
 - Connaissances du fonctionnement des établissements d'enseignement artistique
 - Connaissance de l'Anglais
- **Savoir-faire**
 - Aptitude à l'ingénierie de projet pédagogique numérique
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer avec des cultures professionnelles variées
 -
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet et de département pédagogique
 - Aptitude à la médiation et à l'accompagnement

LIEN HIÉRARCHIQUE

- Le référent numérique pour les usages pédagogiques du numériques est rattaché hiérarchiquement au directeur

LIENS FONCTIONNELS

- Directeur Adjoint
- Responsable de Scolarité
- Ensemble des enseignants
- Responsable du CRD et du studio d'enregistrement

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - ○ Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers

- **Moyens spécifiques détenus**
 - PC, téléphone,
- **Contraintes**
 - Indiquez les conditions de travail particulières au poste (voir p8 doc la fiche de poste mode d'emploi) ou inscrivez « sans objet »
 - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et/ou fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - Option numéro 1 : 37H10 hebdomadaires + 12 jours d'ARTT pour un temps complet
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du Indiquez la date du CTP du règlement.

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine ou rédacteur

NBI Indiquez le motif et le nombre de points de la NBI du poste ou notez « sans objet ». La liste des NBI est détaillée sur WIP :

http://wip/orga_villeurbanne//uploads/public/4167nouvelle_bonification_individuelle_fiche_explicative.pdf L'unité recrutement et la mission accompagnement des services peuvent vous guider.

Régime indemnitaire : Choisissez dans la liste le régime indemnitaire du poste.